

14 octobre dernier concernant le développement économique—le Nouveau-Brunswick—l'avenir des projets du gouvernement fédéral annoncés par la campagne électorale provinciale.

(La réponse suit:)

La liste qui suit contient les projets annoncés par le gouvernement fédéral au Nouveau-Brunswick entre le 2 août et le 13 octobre 1987.

Le 30 août—approbation du projet de construction du Jardin botanique du Nouveau-Brunswick à Saint-Jacques, Comté de Madawaska.

Le 31 août—expansion de la brasserie bavaroise Hanshaus dans le parc industriel de Dieppe, Dieppe.

Le 20 septembre—lancement d'un nouveau programme fédéral de création de stations de radio communautaires dans les localités parlant des langues officielles.

Le 25 septembre—rénovation du réseau d'aqueducs desservant le parc industriel de Sussex, Sussex.

Le 25 septembre—expansion de l'usine de NovaStran (1986) Ltd. dans le parc industriel de Grandview, Saint-Jean.

Le 5 octobre—octroi d'une subvention au projet «Carrefour de la Mer» devant être construit à Caraquet, Comté de Gloucester.

Le 6 octobre—octroi d'une subvention aux fins de la restauration du monument Lefebvre, à Memramcook.

Le 9 octobre—octroi d'une subvention aux fins de l'établissement d'un centre d'incubation à Fredericton.

Le 9 octobre—octroi d'une subvention destinée à la création d'un Centre de technologie et des sciences forestières à l'Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton.

Le 9 octobre—octroi d'une subvention pour la modernisation de l'usine de la Lantic Sugar Ltée, à Saint-Jean.

## DEMANDES DE RÉPONSES

**L'honorable John B. Stewart:** Honorables sénateurs, je constate que la liste des réponses différées fournies par le leader adjoint du gouvernement omet la réponse à ma question au sujet des divers consortiums qui ont été invités à présenter des soumissions pour le projet de raccordement de l'Île-du-Prince-Édouard au continent, dans le détroit de Northumberland.

Le sénateur Murray a nommé les consortiums, mais il ne nous a pas fourni la liste des participants, comme je l'avais demandé dans ma question. Ces détails ne figurent pas non plus dans la réponse qu'on m'a donnée l'autre jour. J'apprécierai que l'on me communique personnellement ces renseignements, car j'en ai besoin. On pourrait les faire consigner ensuite, à la reprise.

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)):** Honorables sénateurs, on ne m'a pas encore communiqué ces renseignements. Aussitôt que je les aurai reçus, je les transmettrai au sénateur, que le Sénat siège ou pas.

**L'honorable Peter Bosa:** Honorables sénateurs, à propos des réponses différées fournies par le leader adjoint du gouverne-

ment, je voudrais savoir s'il pourrait répondre à ma question au sujet de l'asphalte qui est à refaire sur la colline du Parlement?

**L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement):** Honorables sénateurs, je regrette d'avoir à informer mon honorable ami que, en dépit du caractère urgent de cette question, la réponse ne figurait pas sur la liste des réponses que j'ai apportées au Sénat aujourd'hui. Je tâcherai très certainement de la lui obtenir le plus rapidement possible. En attendant, je prie le sénateur de se montrer très prudent et d'éviter les ornières.

[Français]

## LA LOI SUR LES PENSIONS, LA LOI SUR LES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS, ABROGEANT LA LOI D'INDEMNISATION DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE ET MODIFIANT UNE AUTRE LOI EN CONSÉQUENCE

PROJET DE LOI MODIFICATIF—RÉPONSES À DES QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS AU COURS DU DÉBAT EN 2<sup>e</sup> LECTURE

**L'honorable Arthur Tremblay:** Honorables sénateurs, le sénateur Thériault m'avait posé deux questions d'information à l'occasion de notre étude du projet de loi C-100. J'ai obtenu les réponses hier après-midi.

La première question portait sur le nombre de personnes qui bénéficieraient des avantages prévus par le projet de loi. La réponse à cette question est la suivante: aux environs de 380 personnes.

La deuxième question portait sur les montants qui correspondraient à l'application du projet de loi. La réponse est la suivante: environ trois millions de dollars pour les cinq prochaines années.

## L'AJOURNEMENT

[Traduction]

Autorisation ayant été accordée de revenir aux avis de motion.

**L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement),** avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)g) du Règlement, propose:

Que, lorsque le Sénat ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au mardi 26 janvier 1988, à 14 heures.

(La motion est adoptée.)

## SOINS DE SANTÉ

### CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, C.P., appuyé par l'honorable sénateur MacEachen, C.P.,

Qu'un comité spécial du Sénat soit créé afin d'examiner le régime de soins de santé au Canada et de faire rapport sur le rôle que la médecine préventive et d'autres mesures préventives ainsi que la prestation d'un large éventail de services de santé peuvent jouer sur le plan de l'institution